



# Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 21  
Mercredi 3 juin 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** [foadm@lasemaine.ch](mailto:foadm@lasemaine.ch)

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



## Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

### Fermeture au trafic - Circulation de transit interdite au véhicule >2.60m'

Route cantonale N° 1362: Crémines Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: route cantonale N° 1362

Corcelles «centre» Clos Cadet 22 (2'601'257 / 1'237'163) à sortie «Est» Les Quémines 9 (2'601'942 / 1'237'366) sur environ 720m'.

Durée: du lundi 8 juin 2026 au vendredi 16 octobre 2026

Dérogation: aucune

Guidage du trafic: réglée par des feux de signalisation + déviation

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: circulation sur une seule voie pilotée par des feux de signalisation. **Circulation de transit interdite aux véhicules > 2.60m'**. Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Pour les véhicules > 2.60m', le transit peut se faire par un chemin de déviation au sud du chantier ou par l'itinéraire de déviation, **limité à 18 to sur le pont «La Rossmatte» à Seehof**, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic > 2.60m'.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des

communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois

### Fermeture au trafic

#### Route cantonale N° 1382, liaison Le Fuet - Tramelan

Communes: Tavannes et Le Fuet

Construction du collecteur des eaux usées de Tramelan à Loveresse

Tronçon Pont-de-la-Mort - Moulin Brûlé (route de la Trame) sur la liaison Le Fuet - Tramelan

Durée: du lundi 15 juin 2026 à 8h au vendredi 28 août 2026 à 16h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par le village de Tavannes.

Motif de la mesure: travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées

### Restrictions

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien

vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place.

Loveresse, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Office des Ponts et Chaussées



## Belprahon

### Avis de construction

Requérant: Affolter Fred, Le Noveleu 1, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Beeler Ludmila, Rue du Bruye 7, 2732 Reconvilier

Projet: construction d'un couvert à voiture et d'une pergola

Emplacement: parcelle N° 512, Le Noveleu 1, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: hors zone, reste du territoire

Dérogation requise: Art. 24LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 3 juin 2026

Le Conseil communal

### Avis de construction

Requérant: Fostinis Dimitri, Chemin du Cratat 8, 2744 Belprahon

Auteur du projet: idem requérant

Projet: remplacement de la cheminée existante par un poêle à bois avec modification de l'emplacement du conduit de fumée en toiture, ainsi que construction d'une pergola ouverte à lamelles sur terrasse existante

Emplacement: parcelle N° 463, Chemin du Cratat 8, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation requise: à l'art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 3 juin 2026

Le Conseil communal

**Validation de vos avis  
sur la plateforme:  
lundi 14 h**

## Corvées 1<sup>er</sup> semestre 2026

Toutes les personnes qui ont effectué des corvées / travaux pour la commune durant le 1<sup>er</sup> semestre de cette année sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal jusqu'au 15 juin 2026.

Belprahon, le 20 mai 2026

Le Conseil communal



## Champoz

### Assemblée communale supplémentaire

Une assemblée communale supplémentaire aura lieu

le mercredi 8 juillet 2026,  
à 20h à l'abri.

#### Ordre du jour:

1. Approbation du règlement d'organisation du nouveau triage forestier de l'Orval.
2. Divers et imprévus.

Ce document, en vertu de l'article 54 al.1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.3.1998, est déposé publiquement du 3 juin 2026 au 3 juillet 2026. Il est possible à tous les citoyennes et citoyens de le consulter au bureau de la Commune mixte durant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Champoz, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Conseil Communal



## Court

### Avis de construction

Requérante: Buchser SA, Rue du Vélé 12, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1671, au lieu-dit: «Rue du Vélé 12 et 12a», commune de Court.

Projet: agrandissement de la salle à manger au Nord du bâtiment N° 12, ouverture d'une fenêtre en façade Sud du bâtiment N° 12a et remplacement d'un dépotoir.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: industrielle.

Dérogations: art. 25 LCFO et 33 al. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis d'élection

### Changement au sein du Conseil municipal

Par lettre du 7 mai 2026, Monsieur Abimaël Quaranta, Conseiller municipal en charge du dicastère «Infrastructures et durabilité», a fait part de sa démission du Conseil municipal, avec effet immédiat, pour des raisons personnelles.

Les signataires de la liste N° 1 «Sans parti» (élections municipales 2025) ont présenté au Conseil

municipal dans le délai imparti un nouveau candidat, à savoir Monsieur Frédéric Hêche.

Conformément à l'article 43 alinéa 2 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, le Conseil municipal constate la sortie de Monsieur Quaranta et a nommé Monsieur Hêche lors de sa séance du 21 mai 2026. Ce remplacement prend effet immédiatement. La présente publication vaut d'avis d'élection.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Quaranta pour son engagement exemplaire durant les mois au cours desquels il a exercé sa fonction et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de ses activités, tant privées que professionnelles. Il se réjouit également du retour de Monsieur Hêche et lui souhaite plein succès et satisfaction dans l'exercice de son mandat.

Court, le 3 juin 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémînes

### Avis de construction

Requérant: M. Philippe Konrad, Rue André-Bechler 4, 2740 Moutier.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, M. Cyril Kunz, Chemin du Praïlat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 658, au lieu-dit: «Prés Ladans», commune de Crémînes.

Projet: construction d'un couvert pour protéger le tableau électrique existant, déplacement de 5 bassins d'aveinage sur le radier existant et enlèvement d'une barrière en treillis métallique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objets protégés: zone riveraine et animaux protégés.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 20 al. 3 OPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Eschert

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officielle du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués entre le 19 et le 22 mai 2026, ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales. Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été détecté.

Qualité bactériologique: les résultats d'analyse répondent aux exigences légales.

Eschert, le 3 juin 2026

Le Conseil communal

## Assemblée bourgeoise du 28 mai 2026

### Procès-verbal

Le PV de l'assemblée bourgeoise qui s'est déroulée le jeudi 28 mai 2026 à Eschert a été validé par le Conseil communal.

Dès lors, il est en dépôt public pour consultation, du 3 juin 2026 au 1<sup>er</sup> juillet 2026, à l'administration communale, durant les horaires de guichets ou sur rendez-vous.

Au terme dudit délai et si aucune remarque n'est formulée dans l'intervalle, le PV sera considéré comme ratifié.

Eschert, le 3 juin 2026

Le Conseil communal



## Grandval

### Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval

Jeudi 25 juin 2026, à 19h 30  
salle communale

#### Ordre du jour:

1. Discuter et voter les comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val;
2. Discuter et voter les comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val;
3. Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val;
4. Discuter et voter un crédit pour l'achat du mobilier existant au Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.-;
5. Crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- du SEME affecté à l'optimisation et au maintien de la valeur de la filière boues à la STEP (part de la Municipalité de Grandval CHF 55'081.-);
6. Présentation du décompte final d'investissement du projet de remise en état des berges de la Rauss - Rectification;
7. Présentation du décompte final d'investissement du projet de rectification des chemins compris dans la REP - Rectification;
8. Discuter et voter les comptes 2025 de la Municipalité de Grandval;
9. Discuter et voter le règlement sur le service dentaire scolaire;
10. Discuter et voter un crédit d'investissement pour une interconnexion en eau de secours avec la commune Mixte de Crémînes. Montant de CHF 470'000.- dont 60 % à charge de la Municipalité de Grandval;
11. Divers.

Les documents énumérés aux points 1, 2, 3, 5, 8 et 9 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 6 juillet au 4 août 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 20 mai 2026

Le Conseil municipal

#### Votations fédérales et cantonale du 14 juin 2026

#### Désignation du bureau de vote

Président: M. Ian Laubscher

Membres: M<sup>me</sup> Emilie Fahrni  
M. Patrick Flück

Grandval, le 3 juin 2026

Le Conseil municipal



## Loveresse

#### Ecole à journée continue EJC

En mars dernier, une enquête a été réalisée par la commune de Loveresse sur les besoins des parents en matière d'école à journée continue.

Sur les 40 réponses reçues concernant 40 élèves, 6 familles ont exprimé le besoin d'EJC pour 9 enfants.

Au vu du résultat, il a été décidé de ne pas ouvrir d'école à journée continue à la rentrée d'août 2026 puisque qu'aucun module ne présente de demande ferme d'au moins 10 élèves conformément à l'art. 2 de l'Ordonnance sur l'EJC.

Loveresse, le 3 juin 2026

Conseil communal



## Perrefitte

#### Dépôt public

Modifications mineures du plan des zones d'affectation et de construction (PZ), plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PPP) ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC).

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le Conseil municipal de Perrefitte dépose publiquement les modifications susmentionnées. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les modifications concernent le PZ:

- Détermination de l'espace réservé aux eaux à l'intérieur de la ZPO 2 « Orgerie » (le long de la rive droite de la Chalière) et de la ZPO 3 « Cagreu » (rives de la Chalière et du ruisseau Derrière les Crêts). Ces deux corrections ont été oubliées par inadvertance dans le PZ déposé le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Les documents sont déposés au secrétariat municipal de Perrefitte pendant 30 jours, du 3 juin 2026 au 3 juillet 2026. Ils sont en outre disponibles sur le site Internet de la commune à l'adresse [www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch).

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre le projet de modification ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat communal. Les oppositions déposées lors des précédentes publications restent valables.

Perrefitte, le 3 juin 2026

Le Conseil municipal

#### Fermeture du secrétariat municipal

Le bureau sera fermé du jeudi 9 juillet 2026 dès 10h30 au lundi 10 août y compris.

Si vous avez des requêtes et besoins particuliers, nous vous prions de bien vouloir passer au guichet durant le mois de juin dans la mesure du possible.

Le secrétariat vous souhaite d'ores déjà une belle période estivale.

Perrefitte, le 3 juin 2026

Le secrétariat communal



## Petit-Val

#### Animation mobile pour les jeunes

L'Action jeunesse régionale (AJR) organise une animation mobile ce mercredi 3 juin 2026 de 14 h à 17 h sur la place devant l'école primaire à Châtelat pour les jeunes de 6 à 20 ans. Cette activité est 100 % gratuite. Venez nombreuses et nombreux.

Souboz, le 3 juin 2026

Secrétariat communal



## Reconvilier

04.0302.0229 - eBau 2026-7025

#### Avis de construction

Requérant: Fabio Filieri, Rue de la Colline 26, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 1083, Rue de la Colline 26, 2732 Reconvilier

Projet: démolition du balcon existant, construction d'un nouveau balcon en béton, construction d'un escalier extérieur avec garde-corps, réalisation d'une isolation thermique périphérique des façades avec application d'un nouveau crépi, installation d'une installation photovoltaïque en toiture, travaux annexes comprenant la mise en place d'un échafaudage, reféction des gouttières.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Publication: dès le 28 mai 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/deposits-publics](http://www.reconvilier.ch/deposits-publics) jusqu'au 27 juin 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 22 mai 2026

Administration des constructions

04.0302.0222 - eBau 2026-6665

#### Avis de construction

Requérant: Tanguy Docourt, Dos-la-Velle 12, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 1107, Dos-la-Velle 12, 2732 Reconvilier

Projet: pose d'enrobé sur place en gravier, avec pose d'une grille avec dépotoir; pose d'une barrière de 1.20 mètres autour de la place.

Remplacement des 2 portes d'entrées. Pose d'un poêle au 1<sup>er</sup> étage, conduit d'évacuation extérieur inox en façade ouest. Peinture des façades ouest et nord RAL 9016 + soubassement et embrasures de fenêtres RAL 7035. Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre sur façade sud avec escalier métallique extérieur. Pose de 2 avant-toits sur façade nord et sud.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H3

Publication: dès le 28 mai 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/deposits-publics](http://www.reconvilier.ch/deposits-publics) jusqu'au 27 juin 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 22 mai 2026

Administration des constructions

#### Mise au concours

#### Un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 50% à durée indéterminée et un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 25% à durée déterminée

Pour notre école à journée continue (EJC) à Reconvilier, nous recherchons

- un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 50% à durée indéterminée
- et un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 25% à durée déterminée jusqu'à fin juin 2027 (reconductible).

Possibilité que l'un des deux postes soit repourvu à l'interne.

Entrée en fonction: août 2026

Taux d'occupation: 50% ou 25%

Formation requise: assistant/e socio-éducatif/ve ou formation jugée équivalente

Renseignements: M<sup>me</sup> Cindy Gafner, directrice, au 032 483 71 06 ou par courriel: [ejc@reconvilier.ch](mailto:ejc@reconvilier.ch)

Les offres de service accompagnées des documents usuels, seront adressées au Conseil municipal, Route de Chandon 9, 2732 Reconvilier, mention « postulation juin 2026 – EJC » jusqu'au 24 juin 2026.

Un extrait du casier judiciaire sera demandé en cas d'engagement.

Reconvilier, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Secrétariat municipal

#### Du sport et des loisirs pour tous à Reconvilier

Dans le cadre de son engagement comme « Commune en santé », Reconvilier innove pour le bien-être de sa population. La commune a installé une station BoxUp juste à côté de la halle de gymnastique.

Il s'agit d'une borne en libre-service permettant d'emprunter gratuitement du matériel sportif et de loisirs à l'aide d'une application mobile. Ballons, jeux collectifs ou d'équilibre: tout est à disposition pour que petits et grands s'amuse et restent en forme.

L'utilisation est simple: il suffit de télécharger l'application dédiée et de suivre les instructions indiquées sur la borne. Lors de la première utilisation,

une copie d'un document d'identité vous sera demandée pour valider votre compte.

Soucieuse de l'accessibilité de ce service, l'administration communale se tient à l'entière disposition des citoyennes et citoyens qui rencontreraient des difficultés lors de l'inscription pour leur prêter mainforte.

Faites-en bon usage, bougez et surtout... que Reconvilier s'amuse!

Reconvilier, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Commission politique solidaire, culture et sport

## Saicourt

### Assemblée de la commune bourgeoise de Saicourt

Vendredi 3 juillet 2026, à 19h  
au local du conseil

#### Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2025
2. Approbation des comptes 2025
3. Discuter et approuver un crédit additionnel pour la rénovation de l'immeuble Route de Bellelay 7 au Fuet
4. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Saicourt, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Conseil de bourgeoisie

## Saules

### Avis de construction

Requérant: Nicolas Curty, Montagne de Saules 43, 2732 Saules

Auteur du projet: KWSA SA - Architectes associés, Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 350, au lieu-dit: Montagne de Saules 43, 2732 Saules

Projet: construction d'un mur en pierres sèches au sud de la parcelle en remplacement d'une clôture existante

Dimensions et genre de construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone

Dérogations: art. 24 LAT et art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules ou sur le lien suivant [www.saules-be.ch/permis-de-construire](http://www.saules-be.ch/permis-de-construire).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 3 juin 2026

Administration communale



## Tavannes

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> Aline Engi et M. Alex Lehmann, Rue de Fribourg 29, 2503 Bienne.

Emplacement: parcelles N°s 247 et 248, au lieu-dit: «Rte du Pierre-Pertuis 29», commune de Tavannes.

Projet: aménagement d'un appartement partiellement existant au 1<sup>er</sup> étage et dans les combles par l'ajout de deux chambres et deux salles de bains, installation d'un canal en inox pour petit poêle, ouvertures de fenêtres en façades Est et Ouest et construction d'un escalier d'accès avec palier au Sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Objet protégé: zone riveraine.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mai 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: M. Stéphane Pitussi, Rue du Milieu 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Solex Ingénierie Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Projet: remplacement du chauffage électrique existant par l'installation d'une pompe à chaleur air-eau avec élément extérieur en façade nord-est du bâtiment Rue du Milieu 2 sis sur la parcelle N° 1095 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 3 juin 2026

Le chef des travaux publics

### Inauguration de la nouvelle route cantonale avec Celtor

Samedi 6 juin de 8h à 16h, venez inaugurer la nouvelle route avec Celtor!

La nouvelle route cantonale entre Ronde Sagne (Tavannes) et Le Fuet (Saicourt) sera inaugurée après 6 semaines de fermeture. La population de la région est invitée en baskets ou à trottinette pour une découverte de la route avec une vue d'ensemble sur le site Celtor.

- De 8h à 16h: animations et promenade libre
- Dès 11h30: petite restauration offerte par Celtor

Soyez les premier-es à marcher sur la route avant l'ouverture à la circulation le lundi 8 juin!

Tavannes, le 11 mai 2026

Le secrétariat municipal

### Vie locale

#### Une matinée gourmande et conviviale au marché artisanal de Tavannes le 6 juin

Le marché artisanal fera son retour sur la place de la gare à Tavannes le samedi 6 juin 2026, de 9h à 14h. Le traditionnel marché aux légumes ouvrira quant à lui dès 7h30.

Tout au long de la matinée, les visiteurs pourront découvrir de nombreux stands mettant à l'honneur les produits du terroir, l'artisanat local ainsi que diverses créations et idées cadeaux. Une pause gourmande sera également proposée de 11h à 14h avec la présence de Nancy Crêpes ainsi qu'un stand de paella et une dégustation de vin.

La Ludothèque de Tavannes organisera par ailleurs un «Macadam – marché aux jouets». Les enfants et familles souhaitant participer pourront simplement apporter une couverture et s'installer sur la place afin de vendre ou échanger jeux et jouets dont ils n'ont plus l'utilité. Les inscriptions peuvent se faire au 079 288 05 18.

Cette matinée conviviale et familiale promet un moment chaleureux de rencontres, de découvertes et de partage au cœur de Tavannes.

Tavannes, le 28 mai 2026

La Commission Vie locale

### Mise au concours

#### Assistant(e)s socio-éducatif(ve)s à 50%

L'école à journée continue de Tavannes met au concours pour le 1<sup>er</sup> août 2026, et pour une durée de 12 mois:

- 2 postes d'assistant(e)s socio-éducatif(ve)s à un taux 50% avec de possibles heures de remplacement

#### Description du poste

- Accueil des enfants dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des repas
- Collaboration avec les parents
- L'un des postes accompagnera le groupe des 2H et 3H, l'autre poste accompagnera le groupe de 6H à 11H.

#### Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: réparti sur 39 semaines

Retrouvez la feuille officielle d'avis  
du district de Moutier  
en version électronique sur: [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

Merci d'envoyer votre dossier de candidature complets par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch) jusqu'au 5 juin 2026. Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à M<sup>me</sup> Besson-Wölfi, 032 483 11 12.

Tavannes, le 19 mai 2026

Le Conseil municipal

### Service Social Régional de Tavannes

#### Mise au concours - Assistant(e) social(e) et curateur(trice) professionnel(le)

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la Vallée de Tavannes, ainsi que les mandats délivrés par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois (APEA).

Il met au concours:

**un poste d'assistant(e) social(e)  
et curateur(trice) professionnel(le)  
pour un taux d'occupation de 80 - 85 % en CDI  
pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre  
2026, ou à convenir.**

L'offre d'emploi complète est disponible sur le site internet [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Elisa Escobar, Directrice du Service social régional de Tavannes, au 032 482 65 70.

Les dossiers de candidature complets (lettre de motivation, CV et documents usuels) sont à adresser via [Jobup.ch](http://Jobup.ch) ou par e-mail à [direction@ssrtav.ch](mailto:direction@ssrtav.ch) jusqu'au 24 juin 2026.

Tavannes, le 29 mai 2026

Le Conseil municipal



## Valbirse

### Avis de construction

**Requérant:** M. Yannick Blanchard, Haut des Planches 2b, 2735 Malleray.

**Emplacement:** parcelle N° 1837, au lieu-dit: « Chemin du Téléski 101 », Malleray, commune de Valbirse.

**Projet:** construction d'une remise pour machines agricoles en prolongement du bâtiment no 101.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT (conforme), 25 LCFo et 39a al. 1 LCEn.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Yolande et Michel Röthlisberger, Beau-Site 4, 2735 Malleray

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

**Adresse du projet:** BF 1231, Beau-Site 4, Malleray

**Description du projet:** remplacement d'une chaudière mazout par une PAC air-eau.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** zone d'habitation 2

**Dépôt public: du 3 juin au 3 juillet 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Chevrolet Michael, Les Vannes 15, 2735 Bévillard

**Adresse du projet:** BF 1350, Le Botat 19, 2735 Bévillard

**Description du projet:** démolition du bâtiment actuel, remise en état du terrain en zone herbeuse

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** zone d'habitation 3

**Dépôt public: du 28 mai au 29 juin 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Oliviero D'Alessandro, Rue des Mésanges 2, 2735 Malleray

**Auteur du projet:** Gerber Solar Sàrl, Samuel Gerber, Chemin des Vauches 7, 2900 Porrentruy

**Adresse du projet:** BF 1580, Rue des Mésanges 2, 2735 Malleray

**Description du projet:** installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** zone d'habitation 2

**Dérogations:** art. A151, al. 8, ch. 2 RCC

**Dépôt public: du 3 juin 2026 au 3 juillet 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Affolter Group SA, Nicolas Curty, Grand-Rue 76, 2735 Malleray

**Auteur du projet:** KWSA SA - Architectes associés, Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

**Adresse du projet:** BF 738 et 742, Grand-Rue 74, Malleray

**Description du projet:** pose d'un revêtement en enrobé et pavés filtrants sur la place existante en chaïlle.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** zone d'activités économiques B, Zone à planification obligatoire G « La Gourbache »

**Dépôt public: du 3 juin au 3 juillet 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Commune mixte de Valbirse

### Commune mixte de Valbirse

#### Règlement d'organisation

La révision de la loi sur la protection des données entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2026 et la principale nouveauté concerne plus de 1000 communes et autres collectivités de droit communal dans le canton de Berne. Celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale (auparavant Bureau pour la

surveillance de la protection des données). Cela implique la suppression du chiffre 4 de l'article 62 du règlement d'organisation. En vertu de l'article 79 chiffre 2 du RO, le conseil communal est compétent pour cette modification.

La modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance se trouve sur le site internet de la commune, [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch) (sous Actualités – Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 28 mai 2026

Conseil communal de Valbirse

nécessaire de dissocier les membres permanents et le personnel qui collabore aux opérations de dépouillement. Le conseil communal a donc modifié l'annexe 2 de l'ordonnance d'organisation.

La modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance se trouve sur le site internet de la commune, [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch) (sous Actualités – Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 28 mai 2026

Conseil communal de Valbirse

1. Possibilité pour les habitants de formuler des propositions au moyen d'un coupon distribué en tout-ménage ces jours-ci ou via le site internet. Il est possible d'inventer un nom, de s'inspirer des lieux-dits ou d'éléments historiques. Le délai est fixé au 30 juin 2026;
2. Sélection de quelques noms parmi toutes les propositions par un jury;
3. Votation populaire consultative le 27 septembre 2026 sur les propositions retenues par le jury.

Le nom qui aura obtenu le plus de suffrages sera à l'avenir utilisé par l'administration communale et les autorités. Et peut-être que ce gentilé (nom qui désigne les habitants d'un lieu géographique) s'installera dans le langage courant au fil des années.

Pour rappel, les habitants de Bévilard, Malleray et Pontenet ont porté différents noms ou sobriquets. Ceux-ci ont été répertoriés et peuvent être consultés sur le site internet de la commune.

Bévilard, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

## Ordonnance d'organisation

Une adaptation de l'annexe 2 s'avère nécessaire pour clarifier les rôles des membres du bureau de dépouillement proportionnel. En vertu des articles 37 et 37a de la Loi sur les droits politiques, il est

## Quel nom pour les habitants de Valbirse?

Comment nommer les habitants de Valbirse? Telle est la question posée à la population locale dans le cadre des 10 ans de la fusion, fêtés en 2025. Le processus, dont l'objectif est de favoriser la participation de la population, se déroulera en trois étapes:

# informations pratiques



## Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

### Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



## Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

### Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi



## informations pratiques



### Perrefitte

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: [secretariat@perrefitte.ch](mailto:secretariat@perrefitte.ch)  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: [www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch)



### Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch)



### Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: [rebevelier@bluewin.ch](mailto:rebevelier@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: sur demande



### Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: [info@reconvilier.ch](mailto:info@reconvilier.ch)  
Site internet: [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

#### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)